

Comité directeur sur les archives canadiennes

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Le 7 juin 2018
De 17 h 30 à 19 h 15 (HAR)
Edmonton (Alberta)

Membres

Luciana Duranti, Association canadienne des archivistes (coprésidente)
Cédric Champagne, Association des archivistes du Québec (coprésident)
Fred Farrell, Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux
John Roberts, Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux
Suher Zaher-Mazawi, Association canadienne des archivistes
Lara Wilson, Conseil canadien des archives
Christina Nichols, Conseil canadien des archives
Guy Berthiaume, Bibliothèque et Archives Canada
Normand Charbonneau, Bibliothèque et Archives Canada
Stéphane Bourbonnière, Association of Records Managers and Administrators (ARMA) Canada (par téléphone)

Membres à titre personnel

Kim Lawson, Université de la Colombie-Britannique
Martine Cardin, Université Laval (par téléphone)

Responsables des groupes de travail

Kathryn Harvey, Bibliothèque de l'Université de Guelph (Main-d'œuvre en archivistique)
Erica Hernández-Read, Université du Nord de la Colombie-Britannique (Réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation)

Observatrices

Joanna Aiton Kerr, Conseil canadien des archives
Jo-Anne McCutcheon, Association canadienne des archivistes

Absences

Uta Fox, Association of Records Managers and Administrators (ARMA) Canada
Heather Gordon, Ville de Vancouver (Stratégie de sensibilisation)
Jeanne Darche, Institut national de la recherche scientifique (Main-d'œuvre en archivistique)
Jacinthe Duval, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Stratégie de sensibilisation)

Secrétariat

Emilie Chirip, Bibliothèque et Archives Canada

1. Mot de bienvenue

Les coprésidents du Comité directeur sur les archives canadiennes (CDAC) ouvrent la séance et souhaitent la bienvenue aux participants.

a. Adoption de l'ordre du jour

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

b. Présentation des objectifs de la réunion

L'un des coprésidents présente les objectifs de la réunion : approuver le compte rendu de la réunion du 11 avril 2018 et décider de la voie à suivre pour le CDAC.

2. Suivis administratifs

a. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril

Les membres approuvent le compte rendu de la réunion du 11 avril 2018.

MESURE : Le Secrétariat affichera le compte rendu de la réunion du 11 avril en ligne sur le site Web du CDAC et les coprésidents diffuseront un message sur ARCAN-L.

b. Examen des mesures de suivi

Les membres discutent des mesures de suivi découlant de la réunion du 11 avril qui sont encore en suspens, dont l'envoi d'une lettre au Centre national pour la vérité et réconciliation par les coprésidents afin de clarifier l'utilisation du terme « Association canadienne des archivistes » dans l'appel à l'action 70 du [rapport final de la Commission de vérité et réconciliation](#).

MESURE : Le Secrétariat rédigera une lettre à l'intention des coprésidents.

On mentionne également que le Conseil canadien des archives (CCA) a distribué un rapport préliminaire des résultats du sondage réalisé sur ARCAN-L, qui sera distribué aux membres du CDAC. On évitera de distribuer à grande échelle ce rapport qui est encore à l'état d'ébauche, puisqu'il n'a pas été approuvé par le conseil d'administration du CCA.

MESURE : Le Secrétariat enverra les résultats provisoires du sondage réalisé sur ARCAN-L aux membres du CDAC.

3. Discussion au sujet de la voie à suivre

Le Secrétariat donne un aperçu des trois modèles qui se dessinent à la suite des discussions tenues depuis octobre 2017 :

- i. Option 1 : Échanges en table ronde*

L'objectif ultime de ce modèle serait de communiquer de l'information; les membres du CDAC profiteraient des réunions pour s'informer mutuellement des priorités et des projets de leurs associations respectives dans le contexte d'une discussion ouverte ou d'une table ronde. Ce serait l'occasion d'échanger des idées et possiblement de tisser des partenariats. Il n'y aurait aucune autorité décisionnelle, chaque membre représentant son association.

- ii. Option 2 : Établissement d'orientations stratégiques pour les associations*
Le deuxième modèle s'inspire du premier, mais au lieu d'être un simple forum d'échange d'information, le CDAC établirait l'orientation stratégique de chaque association et entreprendrait des activités conjointes. Dans ce modèle, les membres du CDAC profiteraient des réunions pour s'informer mutuellement des priorités et des projets de leurs associations respectives dans le contexte d'une discussion ouverte ou d'une table ronde. Grâce à leur connaissance des besoins de la communauté archivistique et de ceux de leurs associations respectives, les membres du CDAC chercheraient ensuite à établir des liens entre eux pour orienter leurs domaines d'intervention, afin d'obtenir des résultats qui bénéficieraient à l'ensemble de la communauté. L'objectif ultime serait de rationaliser, de manière efficiente et stratégique, les activités des membres du CDAC.
- iii. Option 3 : Établissement d'orientations stratégiques pour la communauté*
Dans ce modèle, il s'agirait de consulter la communauté archivistique canadienne et de communiquer activement avec elle. Les membres du CDAC consulteraient la communauté et communiqueraient avec elle régulièrement (p. ex. tous les deux ans) pour connaître ses besoins. Après ces consultations, les membres du CDAC évaluerait les besoins de la communauté et les mesureraient à l'aune des besoins et des orientations de leur propre association, en fonction de leurs priorités et de leurs plans, afin de déterminer la possibilité pour les membres du CADC de réaliser un travail collaboratif qui soit stratégique et simplifié.

Après l'explication des modèles, les membres discutent de la notion de « communauté archivistique» et se demandent quels en sont les membres et si les associations les représentent bien.

MESURE : Le Secrétariat trouvera le schéma élaboré par le CCA, décrivant le Système canadien des archives et ses affiliés.

Le coprésident C. Champagne demande quelle est la différence entre le troisième modèle et le rôle actuel du CDAC. On lui répond que ce modèle demanderait au CDAC de tenir des consultations plus fréquentes que ce qui a été prévu au départ, le Comité ayant été créé en particulier pour réaliser sur 10 ans les

initiatives découlant du document stratégique *Les archives au Canada – Un nouveau plan directeur*.

Les membres estiment que de nombreuses initiatives contenues dans la stratégie actuelle « Les archives au Canada – Un nouveau plan directeur » (p. ex. au chapitre des normes ou de la préservation numérique) n'ont pas été menées à terme.

Un autre membre demande si, à l'avenir, une association membre ne devrait pas prendre la responsabilité d'un projet plutôt que de la confier aux groupes de travail établis par le CDAC. Des membres se disent préoccupés à l'idée de perdre la capacité d'établir le mandat des groupes de travail. D'autres font remarquer qu'il n'y aurait plus de financement, ce qui s'est avéré un frein à l'obtention de progrès plus importants, et que le CDAC est ou serait en train de recréer le mandat du CCA. Des membres font remarquer que la collaboration entraîne des coûts, et que tant le CCA que Bibliothèque et Archives Canada (BAC) ont financé des éléments tels la traduction, la révision et le secrétariat. Pour cette raison, les membres conviennent que les groupes de travail futurs seront liés au CDAC.

Bien que le financement soit un défi, précise-t-on, le Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation a tout de même obtenu un financement appréciable, grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines. Si d'aucuns s'interrogent sur la nécessité pour le CDAC de superviser ce groupe de travail, sa responsable confirme que le CDAC confère une légitimité au travail du groupe.

Les membres conviennent qu'il est plus facile de travailler avec la communauté par l'entremise des associations; en retour, les membres du CDAC peuvent orienter les priorités de leurs associations.

On discute ensuite du point de vue de la communauté sur le CDAC et la coprésidente, L. Duranti, fait remarquer qu'à peine 10 % des membres de l'Association canadienne des archivistes ont assisté à la présentation du CDAC.

G. Berthiaume déclare que si le CDAC souhaite aller de l'avant avec le premier modèle (c.-à-d. des échanges en table ronde), d'autres tribunes permettraient de réaliser cela, comme le Forum des partenaires de BAC, qui a lieu trois fois l'an.

Les membres conviennent par la suite de ne pas retenir le premier modèle, celui des échanges en table ronde.

Au sujet des deux autres options, les membres posent la question suivante : « Le CDAC souhaite-t-il relever de ses membres et de leurs associations ou de la communauté entière? »

Les membres s'interrogent sur la possibilité de créer un hybride des deuxième et troisième modèles qui consisterait, pour le CDAC, à continuer de rendre des comptes aux associations membres plutôt que directement à la communauté. Les membres évaluerait les besoins de la communauté et les mesureraient à l'aune des besoins et des orientations de leurs propres associations, en fonction de leurs priorités et plans respectifs, afin de déterminer la possibilité pour les membres du CADC de réaliser un travail collaboratif qui soit stratégique et simplifié. Dans ce modèle, la consultation et la communication actives auprès de la communauté archivistique canadienne se feraient par l'entremise des associations membres et non du CDAC.

Les membres conviennent que la façon la plus efficace de rassembler les membres de la communauté et de les consulter est de le faire localement, ce que ce nouveau modèle permettrait de faire.

MESURE : Le Secrétariat préparera un plan pour le nouveau modèle et le soumettra à l'examen du CDAC. De plus, le Secrétariat mettra à jour le mandat du CDAC.

4. Conclusion et prochaines étapes

On rappelle aux membres que, comme d'habitude, la prochaine réunion du CDAC se greffera au prochain Forum des partenaires de BAC. Mais cette année, ce forum se tiendra vraisemblablement sous forme de téléconférence à l'automne 2018 et non de réunion en personne. La date de la prochaine téléconférence du CDAC sera donc confirmée par le Secrétariat dès que BAC pourra communiquer les renseignements pertinents.